



Covoiturage : 8 nouvelles communes desservies par HÉLÉMAN

Ce vendredi 13 juin à ArchParc avait lieu l'inauguration des nouveaux arrêts de la ligne HÉLÉMAN Vuache – Genevois qui devient Vuache – Genevois – Annemasse ! 13 nouveaux arrêts et 8 nouvelles communes desservies : avec HÉLÉMAN, le covoiturage se voit ! Depuis près de deux ans, le service de covoiturage HÉLÉMAN Vuache-Genevois rencontre un véritable succès ! Face à cet engouement et aux nombreuses sollicitations des usagers et communes voisines, le réseau s'est agrandi au printemps 2025, passant de 5 à 13 communes desservies !

Communes desservies par HÉLÉMAN Vuache – Genevois – Annemasse :
Vulbens, Valleiry, Jonzier-Epagny, Chênex, Vers, Viry, Bernex, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois, Beaumont, Archamps (ArchParc), Collonges-sous-Salève, Annemasse

Les nouveaux arrêts ont été installés sur les axes structurants du Genevois (RD92, RD1201, RD1206 vers Annemasse, RD18), en complément des lignes de transport public (lignes 80, M et N) et du transport à la demande.

HÉLÉMAN passe la vitesse supérieure !

Avec 2800 inscrits sur l'application et 500 trajets covoiturés / mois le service gagne en notoriété et en efficacité puisqu'il faut désormais moins de 5 min au passager pour être pris en charge en heure de pointe pour effectuer le trajet Valleiry – Bernex !

Sur ce même trajet, grâce à la communauté de conducteurs qui proposent leur trajet quotidiennement, c'est 20 voitures/heure qui passent devant l'arrêt de Valleiry.

« Le service HÉLÉMAN est né il y a maintenant 5 ans dans le cadre des mesures mises en place avec le canton de Genève pour réduire le trafic aux petites douanes. D'emblée transfrontalier, de Valleiry à Bernex en passant par Viry, il a été étendu à Saint-Julien et à Vulbens en 2023. Depuis, le service est monté en puissance et fonctionne désormais très bien sur les premières communes équipées : les habitants ont repéré les arrêts et ils utilisent Héléman aussi bien pour se rendre à Saint-Julien qu'à Bernex en Suisse. La voie de covoiturage, à l'entrée du P+R de Viry est un levier très fort pour inciter au covoiturage. »

Monsieur Florent Benoît, Président de la CC du Genevois

Ils ont demandé leur arrêt !

Pour la première fois, un partenaire finance son arrêt : ArchParc, pôle d'emploi et nœud routier stratégique pour le covoiturage, développe tout un panel de services innovants en faveur de la mobilité des usagers du parc. Convaincus que le covoiturage fait partie des solutions à promouvoir, il s'engage comme partenaire aux côtés du Pôle métropolitain. D'autres partenariats sont en cours pour l'installation d'arrêts très attendus, à Plan-les-Ouates et Meyrin.

« Notre parc, qui fête ses 40 ans cette année, a su tirer profit de son accessibilité pour permettre aux quelques 170 entreprises de se développer avec succès. Aujourd'hui, plus de 2 000 salariés et dirigeants viennent travailler chaque jour sur le parc. Grâce aux actions de notre Plan de mobilité employeur commun d'ArchParc, lancé fin 2023, nous sommes parvenus à réduire le taux d'autosolisme de 86% à 74% des déplacements domicile – travail. Avec notre hub de mobilité Arch&Go by ArchParc, qui intègre désormais le covoiturage sans réservation HÉLÉMAN, nous avons l'ambition de faire passer ce taux à 50% d'ici 2028. »

Serge Delsante, Président d'ArchParc

Parce que la logique des flux domicile-travail dépassent largement les frontières administratives du Pôle métropolitain, les collectivités voisines, les employeurs ou tout autre demandeur public ou privé peut le solliciter pour l'installation d'un arrêt HÉLÉMAN, raccordé à son réseau. Le maillage des arrêts doit se faire en s'appuyant sur les flux pendulaires majeurs et sur les zones d'emplois assurant ainsi la prise en charge optimale des passagers en heures de pointe. Si la demande est acceptée, une convention pourra être conclue pour une expérimentation ou une mise en place pérenne du service.



Des partenaires qui portent le développement et poussent l'innovation

Ce vendredi 13 juin, c'est toute la politique de covoiturage qui a été mise à l'honneur. L'opérateur Blablacar Daily s'était déplacé pour l'occasion afin de remettre aux partenaires historiques que sont le Pôle métropolitain et ATMB un prix récompensant le développement remarquable du covoiturage à l'échelle de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Pôle métropolitain en partenariat avec ATMB soutient la pratique depuis 2021 en subventionnant tout ou partie des trajets covoiturés sur le territoire.

Les résultats sont là : 200 000 trajets covoiturés en 2024, et un premier trimestre 2025 qui continue son ascension avec + 8% par rapport à la même période en 2024.

L'opérateur Blablacar Daily qui gère la mise en relation des passagers et des conducteurs via son application voit le Genevois français comme un territoire pilote et suit de près les effets de ces incitations financières sur la progression du covoiturage.

« Notre territoire est un vrai laboratoire d'expérimentation pour le covoiturage : le potentiel de développement et d'innovation est énorme au regard de l'appétence des automobilistes et des distances parcourues. Le covoiturage constitue une composante essentielle du système de mobilité de demain, au même titre que les transports en commun ou les mobilités actives »
Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Le Pôle métropolitain conforte son rôle de précurseur dans les politiques publiques de covoiturage s'efforçant depuis plusieurs années, d'effacer les frontières administratives au profit de la mobilité des habitants. L'arrivée du projet SERM devrait permettre la structuration des différents services de mobilités partagées en complémentarité avec l'ensemble des transports express régionaux et pour garantir aux habitants la meilleure desserte possible.

« Le Genevois Français a été un précurseur dans le développement du covoiturage, en lançant avec HÉLÉMAN le premier réseau transfrontalier de lignes de covoiturage. Aujourd'hui, ces lignes sont déployées sur quatre SERM (Franco-Suisse, Lyon, Grenoble, Rouen), confirmant leur place aux côtés du car express et du ferroviaire comme mode express reconnu par la loi SERM. Cette dynamique inspire : en 2025, Île-de-France Mobilités et la Région Sud ont à leur tour lancé de nouvelles lignes, prolongeant l'élan initié par le Genevois Français. »
Christophe Lejeune, Directeur innovation chez ECOV

Une utilité et une complémentarité reconnue et soutenue par les services de l'Etat

Le Fonds vert covoiturage porté par l'Etat, a vocation à développer la pratique du covoiturage en apportant des financements aux collectivités qui mettent en place des infrastructures facilitant l'usage.

A ce titre, le Pôle métropolitain du Genevois français faisait partie des premières collectivités françaises à bénéficier des financements.

Ainsi, les trois services du Pôle métropolitain (covoiturage planifié avec Blablacar Daily, covoiturage sans réservation HÉLÉMAN et Covoit'PRO) ont bénéficié de cofinancement sur les années 2023 et 2024.

Projets subventionnés en 2024 à hauteur de 175 590 € :

- Campagnes d'incitations financières au covoiturage (Blablacar Daily)
- Extension de la ligne HÉLÉMAN Vuache – Genevois – Annemasse
- Offre employeur : Covoit'pro



Plus d'information sur :

<https://www.covoiturage-leman.org/>

Contact presse :

Nadine ROULIN - Chargée de communication
Pôle métropolitain du Genevois français
nadine.roulin@genevoisfrancais.org
+33 (0)4 50 04 54 04

